Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_163-DE

Publié le 27/11/2025

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Séance du 25 novembre de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 19 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h38.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier		X			Sophie LE BONHOMME
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier		X			Eva TROEGER
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc		X			Joël HEUZE
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia LE HEGARAT
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine		X		Richard HELARY	
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc	X				
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan LANCIEN	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien		X			Jean-Luc GUEGAN
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine		X			
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry		X		Michel MAHE	
LE GOUX Jean-Pierre		X			Jean JOURDEN
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_163-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique		X			Ginette LE CREURER
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric LE TURLUER
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène			X		
THOMAS Philippe		X		Marie-Christine HELLO	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 44 **dont suppléants :** 4 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 8

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	X
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_163-DE

2025_163 : Eau et assainissement : Eau et assainissement collectif : tarifs des redevances Agence de l'eau à compter du 1er janvier 2026

Madame la vice-présidente rappelle la délibération 2024_240 du 17 décembre 2024 relative à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Ces redevances sont facturées et recouvrées par Leff Armor auprès des usagers ; les sommes encaissées sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau.

Eau potable :

- La redevance prélèvement est reversée à l'Agence de l'eau pour les volumes prélevés au milieu pour la production d'eau potable ; à compter de 2026, cette redevance sera refacturée aux usagers. Le tarif de l'agence de l'eau est de 0,0337 € / m3 d'eau prélevée, et sera refacturé sur la base de l'assiette des volumes facturés : il est proposé de fixer le tarif à 0,0289 € / m3.

- La redevance consommation : le tarif est fixé à 0,32 €/m3 par l'agence de l'eau et est à refacturer aux usagers.

- La redevance performance des réseaux : le tarif est fixé à 0,042 €/m3 à facturer aux usagers. Il est issu du taux de l'AELB de 0,10 €/m3 multiplié par le coefficient de modulation d'après la performance des réseaux en 2024 établi à 0,42 pour Leff Armor.

Assainissement collectif :

La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : le tarif est fixé à 0,163 €/m3 à facturer aux usagers.
Il est issu du taux de l'AELB de 0,28 €/m3 multiplié par le coefficient de modulation d'après la performance des systèmes d'assainissement collectif en 2024 établi à 0,583 pour Leff Armor.

Vu les délibérations 2024_240 et 2024_241 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024,

Vu la proposition du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 20 novembre 2025,

Entendu l'exposé de madame la vice-présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE les tarifs des redevances Agence de l'eau comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

Eau potable :

- La redevance prélèvement est reversée à l'Agence de l'eau pour les volumes prélevés au milieu pour la production d'eau potable ; à compter de 2026, cette redevance sera refacturée aux usagers. Le tarif de l'agence de l'eau est de 0,0337 € / m3 d'eau prélevée, et sera refacturé sur la base de l'assiette des volumes facturés : il est proposé de fixer le tarif à 0,0289 € / m3.

- La redevance consommation : le tarif est fixé à 0,32 €/m3 par l'agence de l'eau et est à refacturer aux usagers.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_163-DE

➢ La redevance performance des réseaux : le tarif est fixé à 0,042 €/m3 à facturer aux usagers. Il est issu du taux de l'AELB de 0,10 €/m3 multiplié par le coefficient de modulation d'après la performance des réseaux en 2024 établi à 0,42 pour Leff Armor.

Assainissement collectif :

La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : le tarif est fixé à 0,163 €/m3 à facturer aux usagers.
Il est issu du taux de l'AELB de 0,28 €/m3 multiplié par le coefficient de modulation d'après la performance des systèmes d'assainissement collectif en 2024 établi à 0,583 pour Leff Armor.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Laurence Corson